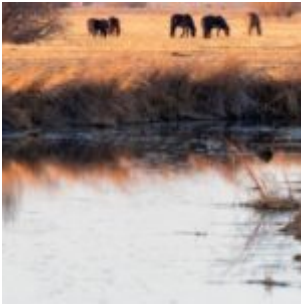


Environnement : appel à projets Mission Nature consacré à la biodiversité



© 2026 Les Echos Publishing

L'Office français de la biodiversité a lancé [l'appel à projets Mission Nature](#) destiné à soutenir financièrement des projets de restauration des écosystèmes (terrestres, aquatiques continentaux, littoraux ou marins) portés par des associations agréées de protection de l'environnement et des fondations reconnues d'utilité publique.

Les associations et fondations doivent présenter un projet, d'une durée maximale de 36 mois, qui doit de préférence permettre de supprimer une ou plusieurs pressions ayant un impact négatif sur le milieu (renaturation des sols, réensauvagement...) et d'assurer, le cas échéant, la sécurisation foncière ou l'encadrement des activités susceptibles d'engendrer des pressions et la pérennité du résultat obtenu (acquisition, contractualisation, obligation réelle environnementale, baux ruraux à clause environnementale...).

Concrètement, ces projets peuvent consister notamment en :

- la restauration d'habitats et de leurs continuités écologiques ;
- la restauration de milieux fortement dégradés ;
- des actions permettant la restauration passive de certains écosystèmes et/ou la préservation de certaines populations ;
- des actions de désartificialisation ;

– des actions de restauration de la fonctionnalité écologique d'écotones entre différents types de milieux (secs, humides, aquatiques, marins).

Le montant de la subvention versée pour chaque projet est compris entre 50 000 € et 990 000 € et peut couvrir jusqu'à 80 % de son budget.

En pratique : les dossiers de candidature doivent être déposés d'ici le 7 mai 2026 sur le site demarche.numerique.gouv.fr. Les résultats seront annoncés au mois de juillet.

© 2026 Les Echos Publishing